

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 25 février 2025

Nombre de Conseillers : **84**

En exercice : **84**

Titulaires présents : **48**

Suppléants présents : **9**

Pouvoirs : **8**

Nombre de votants : **65**

Numéro  
**2025-02-25-006**

Point de l'ordre du jour  
**7**

Objet  
**Administration Générale  
– Ressources Humaines –  
Création d'un emploi  
permanent de chargé(e)  
de mission en charge du  
contrôle de gestion et  
des process d'achats  
publics**

Date de convocation  
**17 février 2025**

Affichage de la convocation  
**17 février 2025**

Rapporteur  
**Monsieur BOUTET**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à 18 heures, se sont réunis à l'espace Wapalleria de la Vaupalière sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Dominique HOUEL** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Titulaires présents :

M. FOUCAULT Yves, M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. BOUTET Jean-Jacques, M. PICARD Philippe, M. BOUCHER Bruno, Mme DURAME Delphine, Mme VERHAEGHE Fabienne, M. GUTIERREZ Denis, Mme COOL Frédérique, M. ALIX Dominique, M. CORDIER Julien, Mme THIERRY Nathalie, M. DEHAIS Jean-Jacques, M. GAMELIN Fabrice, M. LELOUARD Patrick, M. HOUEL Dominique, M. GUEVILLE Roland, Mme DOUILLET Jasmine, M. LEMETAIS Dany, Mme BAILLEUX Colette, M. VALLE Patrick, M. EDDE Jean-Marie, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M. BERTRAM Xavier, M. GOSSE Emmanuel, M. POISSANT Christian, M. TAILLEUR Romain, M. MARMORAT Philippe, M. LESELLIER Paul, Mme PUECH D'ALISSAC Elisabeth, M. AGUADO Anthony, Mme CASAERT Isabelle, M. HERBET Éric, Mme FAKIR Valérie, Mme LEROY-TESTU Gladys, M. CORBILLON Bernard, M. COUILLER Jean-Paul, Mme SAHUT Géraldine, M. HOGUET Christophe, M. LOISEL Yves, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. FOULDRIN Gaël, M. BURETTE Alain, Mme BASTIEGE Brigitte, M. NION Patrice, M. OTERO Fabrice.

### Suppléants présents :

Mme JEGAT Annie, M. LECLERC Jean-Luc, M. GRISEL Christophe, Mme MOHN Marie-Gabrielle, Mme CAUCHOIS Marie-Line, M. LEDRAIT Didier, M. BLAINVILLE Didier, M. LEFORT Daniel, M. CARLE Philippe.

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. CHAUVET Patrick a donné pouvoir à M. HERBET Éric,  
M. CAJOT Norbert a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre,  
M. OCTAU Nicolas a donné pouvoir à M. FOUCAULT Yves,  
Mme CLABAUT Anne-Sophie a donné pouvoir à M. MARMORAT Philippe,  
M. BONHOMME Patrice, a donné pouvoir à M. TAILLEUR Romain,  
Mme AUTIN Christèle, a donné pouvoir à M. BURETTE Alain,  
M. AVENEL Éric a donné pouvoir à M. PICARD Philippe,  
M. MOLMY Georges a donné pouvoir à M. VALLEE Serge,

### Membre absents excusés :

M. NAVE Alain, M. SOLER Laurent, M. de LAMAZE Edouard, M. TIHI Frédéric, M. LEMOUCHE Denis, M. VINCENT Philippe, Mme STIENNE Sylvie, Mme BOURGUIGNON Sandrine, M. DU MESNIL François-Régis, M. GRENTE Manuel, M. RENARD Guillaume, M. BLOT Philippe, M. BERTRAND Jean-Pierre, Mme LECAUDE Fabienne, M. POYEN Jean-Luc, M. VANDERPERT Thierry, M. PETIT Jacques, M. SAILLARD Lionel, Mme LAMBARD Stéphanie, Mme DUCHESNE Stéphanie, M. LANGLOIS Thierry, M. SAGOT Pascal, Mme HUBERT Sabrina, M. ROLLINI André, M. DUPRESSOIR Jean-Paul, M. DELNOTT François, M. DUPUIS François, M. NIEL Jacques.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Jacques BOUTET, Vice-Président en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, qui rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

Dans un contexte de structuration des services et de professionnalisation des process d'achat, de contrôle et de gestion, la Communauté de Communes Inter Caux Vexin (CCICV) créé un emploi permanent et il sera placé sous l'autorité de la Responsable du Pôle de Buchy (siège).

Les missions seront les suivantes :

Aide au pilotage de gestion interne :

- ✓ Evaluer les risques (financiers et juridiques) pour la collectivité et élaborer des préconisations,
- ✓ Identifier les activités à risques,
- ✓ Développer des outils de suivi de la bonne exécution budgétaire et contractuelle,
- ✓ Mettre en place des tableaux de bord par thématique / compétence communautaire,
- ✓ Concevoir des indicateurs pertinents et les suivre,
- ✓ Sécuriser les processus « achat » et « commande publique »,
- ✓ Développer une « culture achat responsable et rationnel » au sein des services communautaires,
- ✓ Consolider la politique d'achat de la collectivité,
- ✓ Participer au développement de la culture « commande publique » au sein de la collectivité (rédaction de référentiels, guides, outils, modèles types),
- ✓ Encadrer l'agent en charge de la commande publique (préparation, exécution évaluation des marchés publics, nomenclature des familles, seuil des procédures),
- ✓ Fiabiliser la responsabilité financière de gestionnaire public,
- ✓ Elaborer et suivre le programme pluriannuel des investissements en collaboration avec les services communautaires,
- ✓ Collaborer avec les services financiers à la bonne exécution de la chaîne budgétaire,
- ✓ Favoriser le développement d'une culture de gestion dans la collectivité en accompagnement et conseils des services.

Aide au pilotage de gestion externe :

- ✓ Avoir un rôle d'alerte en cas de risques pour la collectivité vis-à-vis des organismes extérieurs ou satellites (autres collectivités, établissements publics, EPIC, associations, ...),
- ✓ Réfléchir sur les modes de gestion appropriés pour la conduite des politiques publiques communautaires.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur BOUTET propose au Conseil Communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 un emploi permanent de chargé (e) de mission en charge du contrôle de gestion et des process d'achats publics relevant de la catégorie hiérarchique A et du cadre d'emploi des attachés à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur BOUTET que le Conseil Communautaire autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Vu :

- ✓ Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin issue de la fusion des communautés de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville, et intégration des communes de Beaumont le Hareng, Bosc le Hard, Cottévrard et Grigneuseville de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy ;
- ✓ L'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 ;

## Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De créer un emploi permanent soit sur le grade d'Attaché territorial, d'Attaché principal ou Attaché hors classe, relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chargé(e) de mission en charge du contrôle de gestion et du process d'achats publics à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2025 ;
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 1 an renouvelable 1 fois ;
- D'imputer la dépense correspondante au chapitre 012 article 64111 du budget primitif 2025.

Type de scrutin	Ordinaire
Nombre de votants	65
Suffrages exprimés	65
Abstention – Refus de prendre part au vote, ...	0
Majorité Absolue	33
Votes pour	65
Votes contre	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le Secrétaire de séance

Dominique HOUEL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*